

LE PRÉSIDENT DE NORMANDIE UNIVERSITÉ

VU les articles L.718-9 et D.719-1 à D.719-40 du code de l'éducation,

VU le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements Normandie Université,

VU le décret n° 2022-1504 du 1^{er} décembre 2022 modifiant le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements Normandie Université,

ARRÊTÉ

Article 1 : Date du scrutin

Le conseil d'administration de Normandie Université est invité, vendredi 27 janvier 2023, à élire le président ou la présidente de Normandie Université.

Selon l'article 12 des statuts, le président est un enseignant ou enseignant-chercheur en fonction au sein d'un des établissements membres de la ComUE. Il est élu à la majorité absolue des membres du conseil d'administration pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une fois. Il est membre du conseil d'administration et participe à celui-ci avec voix délibérative.

Article 2 : Calendrier

Le calendrier des opérations électorales est annexé au présent arrêté.

Article 3 : Les électeurs

Sont électeurs pour la désignation du président ou de la présidente de Normandie Université, les administrateurs du Conseil d'Administration, au nombre de 56.

Article 4 : Les candidats

Sont éligibles, tous les enseignants ou enseignants-chercheurs exerçant leurs fonctions au sein d'un des établissements membres de Normandie Université.

Article 5 : Dépôt des candidatures et professions de foi

Le dépôt préalable de candidature à la Présidence est obligatoire.

Les déclarations de candidatures doivent être réalisées à partir du formulaire en ligne téléchargeable sur le site de Normandie Université (www.normandie-univ.fr/election-president).

Elles seront accompagnées de :

- Un CV synthétique,
- Une profession de foi (format A4 recto-verso maximum),
- Une copie de la carte d'identité.



Les candidatures devront être réceptionnées par le cabinet de la Présidence avant mardi 17 janvier 2023 à 14 heures :

- Soit être déposées auprès de la Présidence : campus 4 - 19 rue Claude Bloch – 2^e étage - à Caen,
- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Présidence, Normandie Université, Esplanade de la Paix, CS 14032, 14032 Caen cedex 5.

Les professions de foi des candidats pourront être consultées sur le site de Normandie Université.

Lors du dépôt de candidature, le cabinet de la Présidence remet un accusé de réception portant mention de la date et de l'heure du dépôt. Il s'assure de l'éligibilité des candidats.

Article 6 : Exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Il sera publié sur le site internet de l'établissement et transmis au Recteur d'académie, Chancelier des universités.

À Caen, le 15 décembre 2023



L'administrateur provisoire de Normandie Université,
Xavier PANNECOUCKE



ANNEXE

CALENDRIER ÉLECTORAL

Date limite de dépôt des candidatures

Mardi 17 janvier 2023 à 14h00

Mise en ligne des candidatures sur le site internet

Mardi 17 janvier 2023 après-midi

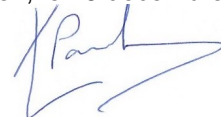
DATE DU SCRUTIN

Vendredi 27 janvier 2023

Proclamation des résultats

Vendredi 27 janvier 2023

À Caen, le 15 décembre 2023



L'administrateur provisoire de Normandie Université,
Xavier PANNECOUCKE

